

AB FIBRE TELECOM
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros

Siège social : 23 rue du Docteur Laënnec
65000 TARBES

RCS TARBES 940 163 579

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 9 avril 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 9 avril,
A 16 heures 30,

Monsieur Abdelmalek BEDOUI, demeurant 2 place au bois 65000 TARBES,

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la
Société AB FIBRE TELECOM,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 23 rue du Docteur Laënnec 65000 TARBES au 30 boulevard du martinet 65000 TARBES à compter du 9 avril 2026 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"A compter du 9 avril 2026, le siège social est fixé : 30 boulevard du martinet 65000 TARBES."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Abdelmalek BEDOUI

